

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA VILLE D'ÉCULLY****N°2026-001****SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2026****Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2026****Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33****PRÉSIDENT :** Monsieur Sébastien MICHEL**SECRÉTAIRE ÉLUE :** Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Martine BIARD ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Pierre POINSOT ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Claude LARDY ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Patricia GARCIA ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE.

Membres absents ayant donné pouvoir : M Jean-José GARCIA donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe).

Membres absents : 2

M. Émile COHEN ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Nombre de présents : 27**Nombre de pouvoirs : 4****Nombre de votants : 31****OBJET****DISPOSITIF « VILLE - VIE - VACANCES » - ANNÉE 2026**

Le dispositif Ville-Vie-Vacances (V.V.V.), porté par l'État, la CAF du Rhône et les Communes, vise à proposer, au cours des vacances scolaires, des projets éducatifs aux adolescents et adolescentes domiciliés, en priorité, dans les quartiers classés en politique de la ville pour favoriser la participation des jeunes à des activités collectives d'intérêt général, et favoriser la mise en projets des jeunes dans une perspective de parcours personnel et professionnel. Ces projets peuvent prendre la forme de séjours éducatifs ou de chantiers jeunes.

Une instance locale V.V.V se réunit 3 fois par an avec les porteurs du dispositif et les partenaires de la jeunesse pour valider les projets et examiner les bilans. Le dispositif, qui s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2026-2032, signée avec la CAF du Rhône, est décrit comme un outil permettant de « favoriser au niveau de chaque jeune la prise de responsabilité, l'engagement citoyen et l'accès à l'autonomie dans la gestion de son parcours ». Dans cette optique, la Commune s'attache à impliquer ces jeunes dans la vie et la gestion du quartier Sources-Pérollier et du patrimoine communal, ainsi qu'à les sensibiliser sur leurs droits et devoirs de citoyens lors d'un temps de rencontre organisé en Mairie.

La Commune s'est engagée dans le dispositif V.V.V. via la construction, avec le Centre Social d'Écully, de chantiers jeunes, dont la Commune assure la gratification et l'encadrement technique. Les missions qui ont pu être confiées sont variées : réfection en peinture de bâtiments, nettoyage de locaux communaux, entretien d'espaces naturels, sensibilisation à la biodiversité, identification de pierres tombales...

En 2025, 10 chantiers ont été organisés au cours des vacances scolaires dans le cadre de ce dispositif, en partenariat avec le Centre Social d'Écully, concernant 57 jeunes entre 16 et 18 ans, avec une parité fille/garçon. L'État et la CAF ont contribué à hauteur de 3 850 € au financement de l'encadrement pédagogique de ces chantiers, et la Commune à hauteur de 3 996 € au financement des gratifications des jeunes (bilan VVV 2025 annexé à la présente délibération).

Compte tenu des retours d'expérience positifs et de la qualification QPV du quartier Sources-Pérollier pour la période 2024-2030, il est proposé de renouveler le dispositif V.V.V en 2026 sous forme de chantiers jeunes chantiers menés sur 20 heures, répartis sur 4 ou 5 demi-journées, pendant les vacances scolaires.

L'État et la CAF du Rhône participeront au financement de l'encadrement pédagogique.

La Ville prendra à sa charge la gratification, exonérée de charges sociales, d'un montant de 15 € par demi-journée et d'une prime de panier journalière d'un montant de 6 € au titre de dédommagement des frais de repas. Cette gratification sera versée à chaque participant et participante des chantiers jeunes.

— — — —

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-026 du 3 avril 2024 approuvant le contrat de Ville Métropolitain pour la période 2024-2030 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025-086 du 18 décembre 2025 approuvant la convention territoriale globale 2026-2032 avec la CAF du Rhône ;

La Commission Solidarité du 21 janvier 2026 entendue ;

Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20260204-DELIB_2026-001-DE Date de télétransmission : 12/02/2026 Date de réception préfecture : 12/02/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 31 voix pour,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en place du dispositif « Ville-Vie-Vacances » ;
- Autorise le versement d'une gratification et d'une prime de panier aux participantes et participants aux chantiers jeunes « Ville-Vie-Vacances » au cours de l'année 2026 ;
- Dit que la dépense correspondante sera prévue au chapitre 012 du budget principal 2026 de la Commune d'Écully.

Ainsi délibéré,

A Écully, le 4 février 2026

La Secrétaire,



Géraldine BALLIGAND

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le Maire

12 FEV. 2026



Sébastien MICHEL

BILAN DES OPERATIONS VILLE-VIE-VACANCES

ANNEE 2025

				NOMBRE DE JEUNES CONCERNES PAR	FINANCEMENT ETAT /CAF	FINANCEMENT COMMUNE	NATURE DES DEPENSES	Commentaires
N°	OPERATEUR	OPERATION	VACANCES	L'OPERATION		D'ECULLY		
1	Centre social d'Ecully	Déménagement de l'école des Cerisiers	Hiver (24 février au 7 mars)	6 jeunes (4F, 2G)	1 500	624	Gratification Encadrement pédagogique Encadrement technique.	Le salaire des jeunes n'est pas financé par la Commune sur les chantiers avec Miribel Jonage. Attention, ne sont valorisées ici par la Commune que le salaire des jeunes et non le temps d'encadrement technique et le temps de coordination. Le temps d'encadrement des chantiers par le Centre Social n'est pas non plus valorisé ici.
2		Déménagement de l'école des Cerisiers et recensement des concessions funéraires		4 jeunes (2F, 2G)		401		
3		Raffraichissement en peinture de la Crèche "la Farandole"	Printemps (25 avril au 2 mai)	6 jeunes (2F, 4G)		624		
4		Raffraichissement des portes à l'EHPAD Coucheroux		6 jeunes (3F, 3G)		624		
5		Nettoyage des écoles	Été (du 7 au 11 juillet, du 15/07 au 17/07, du 21/07 au 25/07, du 28/07 au 1/08 et du 25/08 au 29/08)	6 jeunes (3F, 3G)	1 600	609		
6		Préparation du festival de musique "Woodstower" au parc de Gerland		6 jeunes (3F, 3G)		624		
7		Nettoyage des zones naturelles du parc de Miribel avec sensibilisation à l'environnement		6 jeunes		0		
8		Nettoyage des zones naturelles du parc de Miribel avec sensibilisation à l'environnement		6 jeunes		0		
9		Réaménagement post-travaux des locaux de l'école des Cerisiers		5 jeunes (1F, 5G)		490		
10		Déménagement de l'école des Cerisiers	Automne (20 au 24/10)	6 jeunes (1F, 5G)	750	624		
				57 jeunes au total	3 850	4 620		

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260204-DELIB_2026-001-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026